

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2019

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mercredi 20 mars 2019 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Monsieur le conseiller Réjean Racine, Mireille Guay et Gisèle Thériault sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

La conseillère, Madame Stéphanie Martin-Gauthier et les conseillers, Messieurs Philippe Dunn et Daniel Meunier sont absents.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Entente de financement relative à la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux inondations concernant la Municipalité de Brigham (CPS-18-19-28)
4. Demande de subvention programme RECIM – Rénovations et aménagement de l'Hôtel de Ville
5. Acceptation – Offre de services - Gradian Experts-conseils – Barrage de Brigham (X0005683)
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

2019-083

AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été transmis à tous les membres du conseil et que tous les élus en ont pris connaissance.

2019-084

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

2019-085

ENTENTE DE FINANCEMENT RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE GESTION DES RISQUES LIÉES AUX INONDATIONS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM (CPS-18-19-28)

ATTENDU les résolutions antérieures adoptées par la Municipalité de Brigham concernant les secteurs des rues Decelles, Fortin et du chemin Choinière notamment la résolution 2012-090 demandant la mise en place entre autres d'un programme pour les résidents de la pointe de la rue Decelles communément appelée le méandre;

ATTENDU l'adoption par le Gouvernement du Québec du Cadre pour la prévention de sinistres (CPS);

ATTENDU l'adoption des résolutions 2016-204 et 2019-054;

ATTENDU les analyses produites;

ATTENDU que la ministre de la Sécurité publique soumet, pour le secteur du méandre, une entente de financement relative à la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liées aux inondations concernant la Municipalité de Brigham;

ATTENDU que l'entente précise les modalités d'octroi et de versement de l'aide financière pour la mise en œuvre des activités retenues décrites dans les mesures de gestion;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une telle entente;

ATTENDU les délais administratifs;

Il est proposé par Mireille Guay, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement que le maire, Steven Neil, et le directeur général, Pierre Lefebvre, soient autorisés à signer l'entente de financement relative à la mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux inondations entre la Municipalité de Brigham et la ministre de la Sécurité publique (CPS-18-19-28), pour et au nom du Gouvernement du Québec, afin de préciser les modalités d'octroi et de versements de l'aide financière pour la mise en œuvre des activités retenues décrites dans les mesures de gestion, le tout dans le cadre du programme Cadre pour la prévention de sinistres (CPS).

2019-086

DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME RÉCIM RÉNOVATIONS ET AMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE le Conseil municipal considère que l'accessibilité des personnes handicapées aux services municipaux et à la vie démocratique est une priorité ;

ATTENDU l'appui reçu de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi dans le cadre de ce projet d'accessibilité universelle;

ATTENDU QUE l'Hôtel de Ville de Brigham présente de nombreux obstacles pour permettre une accessibilité adéquate des personnes handicapées aux services municipaux et à la vie démocratique étant donné que la construction du bâtiment abritant l'Hôtel de Ville date de la fin des années 50 et que son usage initial était une école primaire;

ATTENDU QUE l'augmentation des charges et responsabilités transférées aux municipalités crée de nouveaux besoins d'organisation de l'espace de travail;

ATTENDU QUE la création d'un poste d'inspecteur municipal adjoint en septembre 2016 à augmenter les besoins;

ATTENDU la vétusté des aménagements intérieurs actuels;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de créer des espaces de travail optimales permettant une meilleure efficacité organisationnelle;

ATTENDU que les bâtiments (Hôtel de Ville et Pavillon Gilles-Giroux) sont des immeubles désignés en cas de sinistre;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham autorise le dépôt d'une demande de subvention au Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), pour le projet de mise aux normes et d'amélioration de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville;
- la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent;
- la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet;
- que la Municipalité de Brigham désigne monsieur Pierre Lefebvre, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;
- qu'une copie de cette résolution soit transmise à la députée provinciale du comté de Brome-Missisquoi;

2019-087
ACCEPTATION – OFFRE DE SERVICES
GRADIAN EXPERTS-CONSEILS
BARRAGE DE BRIGHAM (X0005683)

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une proposition de services pour l'évaluation de la sécurité et un plan d'action pour notre barrage (X0005683);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de Gadian Experts-Conseils;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services de la compagnie Gadian Experts-Conseils datée du 15 mars 2019 pour un montant de 24 300.00\$ (plus taxes);
- de financer cette dépense à même l'excédent accumulé non affecté de la municipalité et/ou toute subvention applicable ;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2019-088
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2019-089
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19 h 59.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier